



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Ville d'Eysines

EYSINES

ARRETE

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'EYSINES

Le Maire de la Ville d'Eysines,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu les articles R123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu la délibération n°13 du Conseil municipal de la Ville d'Eysines portant détermination du nombre des Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Eysines

Vu l'affichage en Mairie et la diffusion de l'appel à candidature réalisés le 23 mars 2026

Vu la candidature proposée par l'UDAF de la Gironde et la désignation de **Claire THYBOEUF**

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Claire THYBOEUF est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Eysines en qualité de représentante des associations familiales.

ARTICLE 2 :

Cette nomination court et prend ses effets pour la durée du mandat du Conseil municipal.

Article 3 :

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex – ou par l'application « Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, transmis au Trésorier Principal, publié sur le site Internet de la Ville, et dont une ampliation sera transmise à l'intéressée.

Fait à Eysines, le 14 avril 2026

Le Maire
Christine BOST

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260414-3-AI
Date de réception préfecture : 15/04/2026